



Agence LAFORET – AGB IMMO -

Eurl au capital de 7 622.45 € - RCS Bobigny B 408 833 234

Siège social : 6-8, rue Isidore Nérat 93600 AULNAY SOUS BOIS

☎ : 01.48.79.01.01 - mail : aulnay@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1er janvier 2014

Honoraires de transaction (Hors cas particuliers*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 60 000 €	4 166,66 €	5 000,00 €
De 60 001 à 100 000 €	6 250,00 €	7 500,00 €
De 100 001 à 150 000 €	7 916,66 €	9 500,00 €
De 150 001 à 200 000 €	9 583,33 €	11 500,00 €
De 200 001 à 250 000 €	10 833,33 €	13 000,00 €
De 250 001 à 300 000 €	12 083,33 €	14 500,00 €
De 300 001 à 350 000 €	12 916,66 €	15 500,00 €
De 350 001 à 400 000 €	14 166,66 €	17 000,00 €
De 400 001 à 450 000 €	15 000,00 €	18 000,00 €

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

*Cas particuliers

➔ honoraires au titre d'un mandat pour un bien compris entre 450 000 € et plus : 4,50 % du prix de vente

➔ honoraires au titre d'un mandat pour un parking : 1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC

➔ honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR 92408833234 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°93012016000014042 délivrée par le CCI PARIS ILE DE FRANCE –

Activités : Transaction et Gestion immobilière - Garantie financière Transaction et Gestion :

CEGC 16, rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE CEDEX

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



Agence LAFORET – AGB IMMO
Eurl au capital de 7 622.45 € - RCS Bobigny B 408 833 234
Siège social : 6-8, rue Isidore Nérat 93600 AULNAY S/S BOIS
☎ : 01.48.79.01.01 - mail : aulnay@laforet.

Locations – Barème à compter du 1er août 2014

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

10 € TTC / m² de surface habitable (visite du locataire, constitution du dossier et rédaction du bail)

3 € TTC / m² de surface habitable (réalisation de l'état des lieux d'entrée)

Cette rémunération est à la charge du locataire ainsi qu'à la charge du bailleur.

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} janvier 2020

Honoraires de gestion :

5,59% HT du loyer annuel soit 6,70 % TTC à la charge du bailleur.

Assurance loyers impayés :

Garantie des loyers impayés : 2,30 % des loyers appelés.

*N° TVA intra-communautaire : FR 92408833234 – Titre professionnel : Agent immobilier –
Carte professionnelle n°93012016000014042 délivrée par le CCI PARIS ILE DE FRANCE –
Activités : Transaction – Gestion immobilière - Garantie financière Transaction Gestion :
CEGC 16, rue Hoche Tour Kupka B 92919 LA DEFENSE CEDEX –
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante*

